

«Il n'y a pas de problème,
que des solutions »

Les cours techniques permettent-ils
de résoudre les problèmes de
formation du personnel technique
et des exploitants des services
de retraitement des DM?



Clinique coopérative Bergmannstrost Halle



Clinique coopérative Bergmannstrost Halle

Depuis plus de 100 ans, le nom de « **Bergmannstrost** » est synonyme d'aide et de guérison.

Vers la fin du XIX^e siècle: organisation d'une prise en charge médicale en cas de maladies et d'accidents pour les travailleurs vivant dans une région industrielle en plein essor.

Aujourd'hui: la « **Bergmannstrost** » est une clinique coopérative

**Hôpital de soins aigus –
centre de traumatologie moderne**

Centre de traumatologie moderne, doté de centres de compétence médicaux:

➤ Centre pour blessés de la colonne vertébrale

Clinique de chirurgie post-accident et reconstructive

Clinique de neurochirurgie

Centre pour blessés de la moelle épinière et Clinique d'orthopédie

➤ Centre pour paraplégiques

Centre pour blessés de la moelle épinière et

Clinique d'orthopédie

➤ Centre pour grands brûlés

Clinique de chirurgie plastique et de la main / Centre pour grands brûlés

Centre de traumatologie moderne, doté de centres de compétence médicaux:

➤ Centre de chirurgie septique

Clinique de chirurgie post-accident et reconstructive /
Secteur de la chirurgie septique et reconstructive

➤ Centre neurologique

Clinique de neurologie

Clinique de neurochirurgie

Clinique de rééducation précoce interdisciplinaire

Centralisation du retraitement des dispositifs médicaux dans notre clinique: décembre 1997

- A cette époque, **aucun** collaborateur n'avait suivi de formation continue dans ce domaine.

Solution dans notre clinique:

- Dès 1999, participation à des cours techniques de la DGSV.
- Clarification de la question avec les supérieurs.
- Organisation de cours techniques en clinique, avec un institut de formation reconnu par la DGSV.

Niveau de formation dans la Stérilisation centrale, aujourd'hui

➤ **Tous** les collaborateurs ont au moins bouclé le cours technique I et décroché le titre d'« Assistant(e) technique en Stérilisation ».

- ✓ 1 collaborateur niveaux I/ II/ III
- ✓ 8 collaborateurs niveaux I/ II
- ✓ 5 collaborateurs niveau I

Qui pouvait / peux postuler pour une activité dans le domaine du retraitement des DM?

Toute personne intéressé par le retraitement des DM

Formation médicale spécialisée pas forcément requise

Toute personne intéressée par le retraitement des DM

Titulaire d'un diplôme niveau I

Candidature à un poste mis au concours dans le domaine du retraitement des DM



Conditions que les candidats doivent remplir:

- **Intérêt pour l'activité dans le domaine du retraitement des DM**
- **Intérêt pour l'initiation à ce vaste processus de travail**
- **Intérêt technique**
- **Bonne motricité fine**
- **Sens des responsabilités**
- **Aptitude à travailler en équipe**
- **Intérêt pour la formation continue**

Aujourd'hui:

Au plus tard après les
périodes d'essai et
d'initiation

**COURS
niv. I**

**Responsabilité
de l'exploitant**

Responsabilité de l'exploitant:

Ordonnance sur les exploitants de DM, §§ 2 et 4

- Le retraitement ne peut être confié qu'à des personnes disposant de la formation ou des connaissances et de l'expérience requises.
- Les personnes qualifiées pour cette activité.
- En vertu du paragraphe 4, alinéa 2, un retraitement est présumé en bonne et due forme lorsqu'il respecte les dispositions de la Recommandation conjointe de la Commission pour l'hygiène hospitalière et la prévention des infections de l'Institut Robert Koch et de l'Institut fédéral allemand pour les médicaments et les dispositifs médicaux relative aux exigences d'hygiène lors du retraitement de dispositifs médicaux.

Recommandation conjointe RKI/BfArM*

Base pour la formation,
p.ex. en application des lignes
directrices de la DGSV

* RKI/BfArM = Institut Robert Koch et Institut fédéral
allemand pour les médicaments et les dispositifs médicaux

Programme des cours techniques de la DGSV

Base pour la qualification du
personnel,
en fonction des tâches de
retraitement des DM

Constitution de la DGSV (Deutsche Gesellschaft für Sterilgutversorgung e.V.) le 13 novembre 1996

L'une des tâches de la Société:

développement de et soutien aux programmes de formation, formation continue et perfectionnement

1998: accréditation par la DGSV des premiers instituts de formation

Cours techniques niveaux I / II / III

Allemagne, mars 2008

Recommandation pour la surveillance du retraitement des dispositifs médicaux

- Recommandation destinée aux autorités responsables de l'application de la Loi sur les dispositifs médicaux.
- Création de conditions générales visant à harmoniser la bonne gestion.

Recommandation pour la surveillance du retraitement des DM, qualification du personnel

- Classement des DM à retraiter Non critiques, semi-critiques A, critiques A
- Qualification du personnel, selon § 4, alinéa 3 de l'Ordonnance sur les exploitants de DM
 - Personnel sans formation professionnelle dans le domaine: connaissances techniques acquises par une qualification dont la teneur et la portée sont alignées sur celles du **cours technique niveau I** de la DGSV.
 - Personnel titulaire d'une formation professionnelle dans le domaine: **connaissances techniques** fonction de l'activité pratique et du spectre des DM.

Recommandation pour la surveillance du retraitement des DM, qualification du personnel

- **Classement des DM à retraiter** (non critiques, semi-critiques A, critiques A, et en particulier:) semi-critiques B, critiques B
- **Qualification du personnel, selon § 4, alinéa 3 de l'Ordonnance sur les exploitants de DM**
 - **Semi-critiques B:** connaissances techniques spécialisées (p. ex. endoscopie).
 - **Critiques B:**
 - Stérilisation centrale:** connaissances techniques requises pour
 - Direction:*** cours niveau III, évt. niv. II,
 - Chef d'équipe:*** cours niveau II,
 - CO:*** cours niv. I au minimum.
 - Cabinets médicaux:** connaissances techniques.

Recommandation pour la surveillance du retraitement des DM, qualification du personnel

- DM à retraiter
- Qualification du personnel, selon § 4, alinéa 3 de l'Ordonnance sur les exploitants de DM

Critiques C

Gestionnaire-qualité compétent

Connaissances techniques requises pour

Direction et remplaçant:

cours niveau III

Chef d'équipe: cours niveau II

CO zone souillée: cours I et II

CO zone emballage: cours II

Un grand pas dans le sens de la résolution du problème: former tous les collaborateurs des services de retraitement selon les programmes de cours de la DGSV.

Une formation exigée par les autorités compétentes, valable dans toute l'Allemagne et dans le respect des spécifications de la DGSV.

Mais tous les problèmes sont-ils
résolus pour autant?

Problème:

Désignation de l'activité

Assistant(e) technique en Stérilisation

**Il s'agit d'une désignation d'activité –
et non d'un profil professionnel reconnu
par l'Etat!**

Travailleur semi-qualifié

= ouvrier effectuant des tâches qui nécessitent un apprentissage artisanal ou technique accéléré.

Ordonnance sur les exploitants de DM?

Recommandation RKI/BfArM?

Directives de formation de la DGSV?

Problème:

**L'Assistant technique en Stérilisation est
considéré comme un travailleur semi-
qualifié (conventions collectives)!**

Apprentissage technique accéléré:

Correspond à la période d'initiation d'un nouveau collaborateur.

Retraitement des dispositifs médicaux:

- Durcissement très net des exigences
- Complexité de la construction des dispositifs médicaux

Cours niv. I - 80 heures

Cours niv. II - 80 heures

Cours niv. III - 200 heures

De quelles connaissances et aptitudes les CO doivent-ils disposer?

- Connaissance des lois et des ordonnances.
- Mise en œuvre au quotidien de ces dispositions légales, normes, directives, recommandations et lignes directrices relatives au retraitement.
- Connaissance de la structure des DM et de leur retraitement.

De quelles connaissances et aptitudes les CO doivent-ils disposer?

- Formation, connaissances et expérience requises (cours techniques / professionnels).
- Travailler efficacement.
- Connaissances informatiques.
- Travailler de manière autonome.
- Transposer en pratique leurs connaissances de manière autonome.
- Transposer leurs connaissances de manière durable.

But:
retraitement efficace et
de qualité garantie

Un **profil professionnel** est impératif!

- Discussion portant sur la durée et la voie de formation.
- Dénomination de la personne chargée du retraitement des DM.
- Valorisation de l'activité des collaborateurs travaillant dans le domaine du retraitement.

- Les cours techniques se sont imposés comme une évidence. C'est là le fruit du travail de membres engagés de la DGSV.

Autres éléments contribuant à résoudre le problème:

- Formation continue et perfectionnement, afin de rester au fait de l'état de la science et de la technique (justifier de ces cours).
- Déboucher sur un profil professionnel reconnu. Les collaborateurs des services de retraitement de DM n'en attendent pas moins.

Merci de votre attention!



Marion Peißker

6^{es} Journées nationales suisses
sur la stérilisation, 9-10.06.2010

DGSV
Deutsche Gesellschaft für
Sterilgutversorgung e.V.